

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Septembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 90,734% de l'actif total au 30 Septembre 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 9,266% de l'actif total au 30 Septembre 2019. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » et l' «Arab Tunisian Bank »représentent respectivement 27,870 % et 14,624% de l'actif total au 30 Septembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 octobre 2019

Le Commissaire aux Compte :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	6 857 276,844	8 982 350,222	8 295 875,069
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		6 857 276,844	8 982 350,222	8 295 875,069
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	700 265,993	412 619,068	184 490,681
Placements monétaires		497 850,722	0,000	0,000
Disponibilités		202 415,271	412 619,068	184 490,681
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		7 557 595,197	9 395 021,650	8 480 418,110
PASSIF				
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES	3.5	411 475,924	0,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	12 714,154	15 666,157	15 691,815
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	22 270,602	22 796,462	26 214,265
TOTAL PASSIF		446 460,680	38 462,619	41 906,080
ACTIF NET		7 111 134,517	9 356 559,031	8 438 512,030
CP1- CAPITAL	3.7	6 875 190,089	9 058 259,586	8 083 029,721
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	235 944,428	298 299,445	355 482,309
Sommes distribuables des exercices antérieurs		33,765	0,623	0,557
Sommes distribuables de la période		235 910,663	298 298,822	355 481,752
ACTIF NET		7 111 134,517	9 356 559,031	8 438 512,030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		7 557 595,197	9 395 021,650	8 480 418,110

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-07-2019 AU 30-09-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/07/2019 AU 30/09/2019	DU 01/01/2019 AU 30/09/2019	DU 01/07/2018 AU 30/09/2018	DU 01/01/2018 AU 30/09/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	108 016,662	329 593,788	131 046,636	389 534,106	503 691,427
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		108 016,662	329 593,788	131 046,636	389 534,106	503 691,427
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	2 660,692	4 088,513	723,913	3 403,376	5 541,688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		110 677,354	333 682,301	131 770,549	392 937,482	509 233,115
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	3.6	-10 223,040	-31 682,863	0,000	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-10 985,597	-32 665,446	-13 922,905	-43 757,573	-56 806,284
REVENU NET DES PLACEMENTS		89 468,717	269 333,992	117 847,644	349 179,909	452 426,831
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 356,827	-21 673,597	-7 838,079	-23 676,021	-31 409,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 111,890	247 660,395	110 009,565	325 503,888	421 017,270
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-15 414,504	-11 749,732	-16 960,362	-27 205,066	-65 535,518
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		66 697,386	235 910,663	93 049,203	298 298,822	355 481,752
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 414,504	11 749,732	16 960,362	27 205,066	65 535,518
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 058,654	-6 108,832	-85,492	1 979,468	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	-4 515,000	-21 768,500	-21 768,500
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	-466,467	-466,467
RESULTAT NET DE LA PERIODE		80 053,236	241 551,563	105 409,073	305 248,389	398 703,117

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-07-2019 AU 30-09-2019**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/07/2019 AU 30/09/2019	DU 01/01/2019 AU 30/09/2019	DU 01/07/2018 AU 30/09/2018	DU 01/01/2018 AU 30/09/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	80 053,236	241 551,563	105 409,073	305 248,389	398 703,117
Résultat d'exploitation	82 111,890	247 660,395	110 009,565	325 503,888	421 017,270
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 058,654	-6 108,832	-85,492	1 979,468	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-4 515,000	-21 768,500	-21 768,500
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-466,467	-466,467
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-290 492,400	0,000	-297 846,144	-297 846,144
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-500 263,703	-1 278 436,676	-632 559,272	-2 641 138,899	-3 652 640,628
SOUSCRIPTIONS	687 495,422	3 515 922,582	867 003,233	4 730 294,952	5 573 142,599
- Capital	670 887,460	3 403 553,685	847 182,000	4 606 249,560	5 418 535,730
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 968,610	-9 146,470	-1 560,370	-6 150,428	-7 906,972
- Régularisation des sommes distribuables	18 576,572	121 515,367	21 381,603	130 195,820	162 513,841
RACHATS	-1 187 759,125	-4 794 359,258	-1 499 562,505	-7 371 433,851	-9 225 783,227
- Capital	-1 157 210,270	-4 608 266,660	-1 463 910,325	-7 130 751,065	-8 918 305,085
- Régularisation des sommes non distribuables	3 444,621	12 128,645	2 689,827	8 123,507	11 976,690
- Régularisation des sommes distribuables	-33 993,476	-198 221,243	-38 342,007	-248 806,293	-319 454,832
VARIATION DE L'ACTIF NET	-420 210,467	-1 327 377,513	-527 150,199	-2 633 736,654	-3 551 783,655
AN4- ACTIF NET					
En début de période	7 531 344,984	8 438 512,030	9 883 709,230	11 990 295,685	11 990 295,685
En fin de période	7 111 134,517	7 111 134,517	9 356 559,031	9 356 559,031	8 438 512,030
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	73 203	80 326	96 111	115 027	115 027
En fin de période	68 381	68 381	89 996	89 996	80 326
VALEUR LIQUIDATIVE	103,993	103,993	103,966	103,966	105,053
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,28%	4,28%	4,36%	3,99%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2019** à **6 857 276,844** dinars contre **8 982 350,222** dinars au **30/09/2018** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	166 500,000	166 520,000	2,342
AB SUB 2009/B TV	5000	166 500,000	166 532,000	2,342
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	401 980,000	5,653
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	399 700,000	401 980,000	5,653
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	416 000,000	427 206,400	6,008
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	666 500,000	678 020,000	9,535
BNA SUB 2009	20000	666 000,000	679 920,000	9,561
BTE 2010 CAT A TV	7000	70 000,000	70 179,200	0,987
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	335 416,000	4,717
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	335 416,000	4,717
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	402 120,600	419 882,568	5,905
CHO 2009 TMM+1	6000	75 000,000	79 444,800	1,117
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	100 000,000	105 632,000	1,485
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	399 700,000	408 588,000	5,746
SUB AMEN BANK 2012	22223	666 690,000	668 503,397	9,401
SUB AMEN BANK 2012	10000	300 000,000	300 816,000	4,230
UIB 2009/1	5000	166 511,300	168 031,462	2,363
Total		5 710 921,900	5 814 067,827	81,760

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022*	410	446 695,000	427 355,368	6,010
BTA 6.9% MAI 2022*	590	625 990,000	615 853,649	8,660
Total		1 072 685,000	1 043 209,017	14,670

* Il est à noter que la ligne BTA 6.9% MAI 2022 a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de cent vingt jours avec un taux de 10%.

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Septembre 2019 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations des sociétés		725 680,000	725 680,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A TV	17/09/2019	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2019	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2019	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2019	33 350,000	33 350,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		725 680,000	725 680,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **108 016,662** dinars pour la période du **1er Juillet** au **30 Septembre 2019** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations					
- Intérêts	94 103,062	288 307,388	117 036,595	342 965,491	443 209,212
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	13 913,600	41 286,400	14 010,041	46 568,615	60 482,215
TOTAL	108 016,662	329 593,788	131 046,636	389 534,106	503 691,427

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **30/09/2019** à **700 265,993** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1		496 222,677	497 850,722	7,001
CDP AIL 30J-18/10/2019	1	11,44%	496 222,677	497 850,722	7,001
Total des placements monétaires			496 222,677	497 850,722	7,001

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	30/09/2019	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	201 588,319	2,835
Intérêts courus sur comptes bancaires	826,952	0,012
Total des disponibilités	202 415,271	2,846

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/07/2019** au **30/09/2019** s'élèvent à **2 660,692** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du compte de dépôt	1 032,647	2 460,468	723,913	2 859,672	4 997,984
Revenus des Certificats de Dépôt	1 628,045	1 628,045	0,000	543,704	543,704
TOTAL	2 660,692	4 088,513	723,913	3 403,376	5 541,688

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/09/2019** à **446 460,680** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Dettes sur opérations de pensions livrées*	411 475,924	0,000	0,000
Dettes sur pension livrée	400 030,564	0,000	0,000
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	11 445,360	0,000	0,000

Opérateurs Crédeurs	12 714,154	15 666,157	15 691,815
Gestionnaire	10 075,514	13 023,053	12 148,859
Dépositaire	2 638,640	2 643,104	3 542,956
Autres Crédeurs Divers	22 270,602	22 796,462	26 214,265
Commissaire aux comptes	12 385,242	12 328,583	15 802,411
Etat Impôts et Taxes	545,860	116,640	180,662
Conseil du Marché Financier	589,547	782,745	726,069
Publications diverses	3 315,164	2 064,783	3 285,349
Dividendes à payer	5 376,327	7 503,711	6 219,774
Contribution Sociale de Solidarité**	58,462	0,000	0,000
TOTAL	446 460,680	38 462,619	41 906,080

*Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

**Il s'agit d'une contribution au profit des caisses sociales instituée par la loi de finances pour l'année 2018, fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés. La contribution est payée le 28 mars 2019 et dont la charge sera étalée sur la période à courir au cours de l'exercice 2019.

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des mises en pension *	10 223,040	31 682,863	0,000	0,000	0,000
Intérêts courus sur dettes sur pension livrée	10 223,040	31 682,863	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	10 985,597	32 665,446	13 922,905	43 757,573	56 806,284
Commission de gestion	10 075,514	29 999,762	13 023,053	41 087,443	53 236,302
Commission de dépôt	910,083	2 665,684	899,852	2 670,130	3 569,982
Autres Charges	7 356,827	21 673,597	7 838,079	23 676,021	31 409,561
Honoraires du commissaire aux comptes	3 417,892	10 142,831	3 473,828	10 124,045	13 597,873
Redevances CMF sur les OPCVM	1 881,446	5 601,998	2 431,332	7 667,433	9 936,088
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	279,372	841,204	330,772	1 140,469	1 441,824
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 622,972	4 817,201	1 597,396	4 714,251	6 434,817
Frais Bancaires	11,901	11,901	4,751	29,823	-1,041**
Contribution Sociale de Solidarité	143,244	258,462	0,000	0,000	0,000
TOTAL	28 565,464	86 021,906	21 760,984	67 433,594	88 215,845

* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

** Proviens essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2019	
Montant	7 362 095,542
Nombre de titres	73 203
Nombre d'actionnaires	526
Souscriptions réalisées	
Montant	668 918,850
Régularisation des sommes non distribuables	-1 968,610
Nombre de titres émis	6 652
Nombre d'actionnaires nouveaux	23
Rachats effectués	
Montant	-1 153 765,649
Régularisation des sommes non distribuables	3 444,621
Nombre de titres rachetés	-11 474
Nombre d'actionnaires sortants	-23
Capital au 30/09/2019	
Montant	6 875 190,089
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 058,654
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 476,011
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	68 381
Nombre d'actionnaires	526

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Résultats distribuables de la période	247 660,395	325 503,888	421 017,270
Régularisations de la période	-11 749,732	-27 205,066	-65 535,518
Sommes distribuables de la période	235 910,663	298 298,822	355 481,752
Sommes distribuables des exercices antérieurs	33,765	0,623	0,557
Sommes distribuables	235 944,428	298 299,445	355 482,309

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 3^{ème} trimestre 2019 sont de 3 417,892 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.